COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 MAI 2024

Lieu : Local ACKC de Fontanes
Heure de début : 19h05
Heure de fin : 22h15

Participants :

- **Membres présents :** DE ANGELIS Frédéric – DUCLAUT Didier – GUILLERMET Joann – LEFEVRE Christian – PACHOT Patrick – SASTRE Jérémie – PERRIER Bruno.

- **Membres excusés :** ALLEON Jérémie – DE CASTRO Fernand – FOMBONNE Johann – GALDEMAS Christophe – MEYRAND Mickaël – MOREL Didier – ROLETTI Emmanuel – ZOUAOUI Sofiane – BAILE Julien – CHAZOT Gabin – MARGIRIER Cyrille – PARIS Jonathan – PEZZOTTA Christian.

- **Membres absents :** /

ORDRE DU JOUR

- **1. Validation compte-rendu du Conseil d'Administration du 28.03.2024 ;**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 Mars 2024 a été approuvé.

→ ***Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.***

- **2. Retour Congrès Fédération 2024 ;**

Frédéric tient d'abord à remercier tous les bénévoles qui ont fait un super travail au cours et en amont de de ce congrès et qui en ont fait une réussite. Le seul point négatif de ce congrès aura été le traiteur qui n'a pas été apprécié. Le cadeau que nous avions fait (l'Opinel gravé) a en revanche été très apprécié même si les retours ont été très peu nombreux. La salle est également un gros atout.

- **3. Bilan des ventes des cartes de pêche et budget ;**

Patrick a détaillé le bilan au jour du Conseil d'Administration de la vente des cartes de pêche *(voir pièce jointe N°1),* qui affiche un résultat positif avec une hausse significative des cartes majeurs.
Au niveau du budget 2024, nous restons sur la droite ligne du budget prévisionnel. Le budget en lien avec le poste de Baptiste est en cours de calage et de rôdage avec la Fédération.
Le suivi comptable est à adapter avec de nouveaux postes de dépenses.

- **4. Bilan déversement truitelles basse Cance et déversement à venir ;**

Ce deuxième déversement de truitelles arc-en-ciel sur la basse Cance a eu lieu le samedi 18 mai 2024 et faisait suite au premier déversement du samedi 17 Février 2024. Ce déversement plus tardif, du aux nombreux reports liés au niveau d'eau trop important sur la Basse Cance, avait pour objectif de travailler sur une nouvelle option afin de maximiser les chances de réussite du projet d'installation d'une population de truites adultes arc en ciel.
Un déversement de truitelles de plus grande taille, ayant une plus grosse capacité de nage, et ainsi une taille limitant la prédation a donc été effectué.
Ce déversement s'est très bien déroulé, avec un niveau d'eau encore conséquent, mais des poissons qui se mettaient directement dans les contres courants et qui parfois même s'alimentaient à la sortie des bassines. Un grand merci à tous les bénévoles présents ainsi qu'à la Fédération Département de Pêche de la Drôme pour le prêt du véhicule, de la cuve et de l'oxygène. Le CA pense que pour les prochains déversements de truitelles sur la Basse Cance, les tailles et poids devront être similaire à ce dernier déversement pour augmenter les chances de réussite. A savoir qu'il ne reste plus que deux ans avant la fin de ce plan de gestion.

Un déversement de truites surdensitaires est programmé semaine 22, le jeudi 06 Juin à partir de 14h45 à Ardoix et à 15h00 sur la Deûme à Marmaty. Un appel à bénévoles sera prochainement effectué.

- **5. Emploi les Pieds dans l'Eau ;**

Voici une liste non exhaustive des actions réalisées ou en cours de réalisation par Baptiste pour Avril et Mai :

  - Numérisation des baux de pêche de la Gaule Annonéenne. La cartographie est en cours de réalisation ;
  - Panneautage parcours no-kill ;
  - Rangement local de Bernaudin ;
  - Veille sur les cours d'eau : rejets d'eaux usées signalés à la Régie d'eau ;
  - Actualisation des infos Géopêche pour la Gaule ;
  - Préparation et suivi des inscriptions aux deux Ateliers Pêche et Nature de la Gaule ;
  - Suivi des dossiers de demande de subventions auprès des diverses communes et partenaires du territoire ;
  - Formation habilitation électrique le 26 Avril 2024…

Baptiste sera présent deux jours en Juin pour le compte de la Gaule Annonéenne

- **6. Entretien des parcours ;**

Patrick a fait un point sur le panneautage des différents parcours. 64 panneaux ont été posés à ce jour. Il manque le parcours de la rivière d'Ay et quelques panneaux sur la Basse Cance. Nous allons prochainement commander des panneaux supplémentaires.

Entretien des parcours : des chemins d'accès du parcours de la Basse Cance ont été réouverts par les techniciens du Syndicat des Trois Rivières.

Nous avons effectué une demande à la mairie de Serrières pour redonner un accès à notre local situé au bord du Rhône. Des travaux sont prévus (réfection toiture, débroussaillage, réfection dessus du bar) ainsi qu'un diagnostic amiante..

Une date sera prévue pour fin octobre pour l'intervention de la MFR de Mondy concernant l'entretien du parcours de Galléliaure. Le devis est à venir. Cet entretien sera effectué en partenariat avec Monsieur JOUVE aux alentours du 23 Octobre.

- **7. Projet restauration frayères Basse Cance ;**

L'état des lieux a déjà commencé par la Fédération avec une venue des techniciens le 14 Mai. Un exemple de montage de dossier du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et DCE (Dossier de consultation des entreprises) a été transmis à la Fédération.

- **8. Atelier Pêche et Nature 2024 ;**

Il reste encore des places pour l'Atelier Pêche et Nature prévu au lac des Meinettes du 08 au 11 Juillet 2024. Une relance par push mail et sur Facebook sera effectué très prochainement. Il y a ce jour 8 inscrits sur 10 possible. Au niveau des dossiers d'inscription, il manque encore quelques pièces justificatives qui seront bientôt récoltées.

A noter que nous avons déjà des demandes pour le second stage APN qui aura lieu du 28 au 31 Octobre sur le Rhône pour la pêche des carnassiers en float tube.

- **9. Challenge float tube à Serrières le 15 septembre 2024 ;**

Cette année encore, et pour sa dixième édition, la Gaule Annonéenne, en partenariat avec l'association Fishing Fever, va organiser une manche du challenge float tube à Serrières. Le dossier administratif a déjà été transmis aux différentes instances (Préfecture, Compagnie Nationale du Rhône, mairie de Serrières…). Nous avons également transmis à Philippe CROUZET, de l'association Fishing Fever les conditions d'organisation que nous avions validé lors de notre dernier conseil d'administration du 28 Mars. Nous avons à ce jour 11 inscriptions sur la plateforme HelloAsso sachant que nous n'avons pas encore effectué de communication au public concernant cette manifestation. Une publication boostée sur Facebook et l'envoi d'un push mail sera effectué quelques semaines avant la date de la compétition.

- **10. Troc Pêche du 30 Novembre à Sarras ;**

Didier DUCLAUT, le référent pour cette manifestation a dressé le bilan de l'état d'avancement pour le Troc Pêche 2024. La salle de Sarras a bien été réservée et la demande de buvette est faite.
27 tables sont mises à disposition par la mairie (27*1.8m) contre 44 tables l'an dernier. Didier doit contacter la mairie de Sarras et la ComCom pour trouver les tables manquantes. Au niveau des tarifs, il est proposé 5€/mètre de table de 1 à 3 mètres et 10€/mètre supplémentaire au-delà de 3 mètres. Par exemple pour 5 mètres, la personne paiera 35€ (15€ pour les trois premiers mètres + 20 € pour les deux mètres supplémentaires). Le nombre de mètres de table sera limité à 10 mètres linéaires par personne. Jérémie se charge de mettre en place le formulaire d'inscription sur HelloAsso.
Didier a également créé une adresse mail spécifique au Troc Pêche pour les inscriptions : trocpeche.ga@gmail.com .
Au niveau communication, un push mail ainsi qu'une publication Facebook sont prévus. Frédéric doit voir avec Gaëtan HABAUZIT pour faire passer un article sur le mensuel « Pêche et Poissons ».
Enfin, Didier propose de contacter des exposants / artisans pour étoffer le Troc Pêche.

- **11. Lac de Vert ;**

Frédéric commence ce point en rappelant les décisions prise par le bureau de l'association et son conseil d'administration. Il fait un point par rapport à l'article paru dans la presse, en précisant qu'aucune proposition n'avait été formulée par le bureau de l'ASA du Ruisseau de Vert lors de sa rencontre avec le bureau de la GA.
Aucune réponse n'a été faite suite à l'article de presse pour ne pas entrer dans une polémique inutile. Nous avons de bons rapports avec le Président et cela n'aurait servi à rien.
Suite à un échange de Frédéric avec Monsieur Marc DUCLAUX, le président de l'ASA, nous avons réceptionné en date du 29 Mai dernier, un courrier adressé à notre AAPPMA par l'ASA du ruisseau de Vert. Dans ce courrier l'ASA propose à notre association la location du lac pour un montant annuel de 750 € HT (*voir pièce jointe N°2*).

Conformément aux orientations et délibérations prises lors des derniers Conseils d'Administration, il est rappelé aux membres du CA, que notre AAPPMA reste disposée à assumer la gestion du lac de Vert à la seule est unique condition de pouvoir bénéficier de l'exercice du droit de pêche sur le Lac à titre gracieux.

Cette mise à disposition permettait de pouvoir d'assurer plus sereinement la gestion piscicole du lac, notamment d'un point de vue budgétaire. Outre le déversement de poissons, cette gestion comprend également la mise en œuvre d'opérations de pêche de sauvetage dans le cas d'une vidange du lac ou d'un abaissement trop important des niveaux d'eau mettant en péril la survie des poissons. Ces opérations sont encadrées par le code de l'environnement et doivent donc être entreprises selon les modalités

réglementaires imposées par les services de l'Etat.
De plus, le lac est configuré de telle manière que les interventions pour la récupération des poissons deviennent vite complexes et risquées à mettre en œuvre. En tenant compte de ces éléments, la réalisation d'une opération de sauvetage peut représenter, selon les conditions de réalisation, une dépense pour comprise entre 5 000 et 10 000 €.

Ces dernières années, les conditions d'exploitation halieutiques du lac (niveau d'eau bas, fortes températures des eaux) ne permettaient pas d'assumer raisonnablement une telle dépense. D'autant plus avec une probabilité de plus en plus forte de devoir organiser et engager chaque année une opération de sauvetage dans l'urgence.

Il est souligné qu'actuellement, l'ASA du ruisseau de Vert ne semble pas interdire la pratique de la pêche sur le lac. Cependant, il est bien rappelé que le lac de Vert ayant été formé par la construction d'un barrage sur cours d'eau, il n'est pas considéré comme une eau close. Par conséquent, la détention d'une carte de pêche y est obligatoire. Les services de l'OFB ou de la Gendarmerie peuvent y effectuer des contrôles à tout moment.

- **12. Club de pêche au coup ;**

Une animation de découverte de la pêche au coup et du Club est programmée le 1er Juin à la Lône d'Ozon. Peu d'inscrits pour le moment. Joann fera la demande pour les Pass Pêche.
Le club pêche au coup participera également à l'organisation du concours retraités prévu le 15 Juin à Serrières. Il faudra caler les réservations pour le matériel et faire un point avec la commune de Serrières. A ce jour, il y a 19 inscrits pour le concours et 24 repas réservés. Félicitations à la jeune équipe qui a repris le flambeau de la pêche au coup !

- **13. Club mouche ;**

Suite à la réunion avec l'ACKC au local de Fontanes, le problème avec l'utilisation partagée de la salle a été réglé. Un gros rappel sur le nettoyage régulier de la salle a été effectué.

Autre point, un projet de partenariat et sponsoring de l'équipe de France jeunes de pêche à la mouche a été validé lors du dernier CA pour un montant de 500€. Cela donnera le droit à une journée de présence pour deux jeunes de l'équipe de France lors d'une manifestation organisée par la Gaule Annonéenne ou à deux journées avec un jeune. Il appartient au club mouche de prendre en charge la suite pour organiser et programmer une ou deux manifestations pour accueillir ces jeunes et faire la promotion de la pêche à mouche.

- **14. Ponton d'Andance ;**

Une étude pour la modification du ponton d'Andance a été lancée afin de modifier l'accessibilité par la passerelle et garantir un accueil du bateau du SDIS au mieux possible. L'objectif est aussi d'y avoir accès en permanence même pendant les périodes de crue.

- **15. Information Fédération ;**

- Réunion île de la Platière et mutualisation de la garderie avec les fédérations du 42, 38 et 07 le 26 avril prochain à Chanas. Didier DUCLAUT nous a fait un retour de cette réunion qu'il a trouvé très

intéressante car toutes les Fédérations Départementales étaient présente afin de tomber d'accord sur la même stratégie ;

- Projet de modification de la réglementation pour le lac des Meinettes avec un passage en seconde catégorie piscicole et en no-kill carnassiers. Également au niveau réglementation, le passage en parcours à gestion raisonnée avec six salmonidés par jour et par pêcheur dont trois truites Fario, accompagné d'une fenêtre de capture de 25-35 cm. En revanche, abandon de la fenêtre de capture pour le brochet ;
- Validation du Schéma Départemental de Développement du Loisirs Pêche (SDDLP) le 26 juin à Beauchastel en présence de Monsieur Laurent WAUQUIEZ (Président de la région Auvergne – Rhône-Alpes) ;
- Une pêche électrique est programmée sur la Basse Cance le 04 Juillet à Font Besset ;
- Une réunion de bassin est programmée le 11 Octobre à Lamastre.

• 16. Points divers ;

- Nous avons reçu un souhait de la marie de nous délocaliser de notre siège social de Bernaudin, pour le donner aux retraités de la CGT. Nous n'avons pas eu plus de nouvelles de ce point à ce jour ;
- La date de l'Enduro du Sun Carpe est arrêtée pour le week-end de l'Ascension, la Gaule Annonéenne participera comme les années précédentes et offrira deux panier garnis pour la tombola ;
- Nous avons eu un retour de la part de Sylvain SOUVIGNET, notre garde pêche particulier de la présence de mousse sur le Deûme. Merci à lui pour son sérieux et son engagement.

• 17. Dates des prochains CA.

La date du prochain Conseil d'Administration a été arrêtée au jeudi 17 Octobre 2024 à 19h00.

• 18. Tour de table.

- Patrick PACHOT soulève la difficulté que nous avons dans l'implication des bénévoles comme en atteste le conseil d'administration de ce jour ;
- Joann propose l'organisation d'une fête de la pêche multi techniques pour 2025.

DE ANGELIS Frédéric
Président

SASTRE Jérémie
Secrétaire

LA GAULE
ANNONEENNE
07100 ANNONAY

DATE D'APPROBATION : _____

Tableau de bord à la date du 30/05/2023

Produit	Saison 2023	Saison 2024	Evolution au 30/05/2023 / 30/05/2024	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	619	680	+61	+9.85%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	**619**	**680**	**+61**	**+9.85%**
Carte Découverte Femme	29	30	+1	+3.45%
Carte Personne mineure	174	150	-24	-13.79%
Carte Découverte -12 ans	130	119	-11	-8.46%
Carte Hebdomadaire	14	34	+20	+142.86%
Carte Journalière	146	113	-33	-22.60%
Total Cartes de Pêche	**1 112**	**1 126**	**+14**	**+1.26%**
Total cartes de pêche + options	**1 112**	**1 126**	**+14**	**+1.26%**

ASA du ruisseau de Vert
Mairie
257, rue du centre
07430 VERNOSC-LES-ANNONAY
E-mail : asadevert@gmail.com

La Gaule Annonéenne
M. Frédéric DE ANGELIS / Président
33 Cité de Bernaudin
07100 ANNONAY

Objet :
V/Courrier recommandé du 15.01.2024

Vernosc,
le 29 mai 2024

Monsieur Le Président,

En réponse à votre courrier recommandé du 15 janvier 2024 relatif à la dénonciation de la convention de location convenue entre l'ASA du Ruisseau de Vert et l'AAPPMA La Gaule Annonéenne, nous vous confirmons qu'il nous est impossible de déléguer l'entretien de la digue car c'est un organe de sécurité.

En revanche, après diverses discussions avec nos adhérents, nous vous proposons de participer à hauteur de 750,00 € HT par an en échange de l'utilisation du lac.

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, nos salutations distinguées.

Le Président - Marc DUCLAUX

Association Syndicale Autorisée
Du Ruisseau de Vert
MAIRIE
07430 VERNOSC LES ANNONAY
N° Siret : 290 700 070 00012
n° TVA Intra : FR 21 290 700 079